

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 62 (1936)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» L'entente désirée par le Conseil fédéral ne put être obtenue que par de larges concessions du réseau national. Pour chacune des deux lignes en cause, celui-ci dut abandonner les deux tiers de ses droits. Le Lötschberg continuait à acheminer lui-même tout le trafic, mais ne devait plus verser que le 1/9, respectivement les 10 % de son bénéfice net, les frais de traction étant fixés à nouveau. (Ces frais varient de 11,6 à 2,4 cent. par tonne-kilomètre, suivant la nature de la marchandise.)

» La perte de recettes annuelle qui en résulta pour le réseau fédéral est d'environ un demi-million de francs. »

« Vous connaissez peut-être les îles de Saint-Pancrace et de Saint-Apollinaire, dans le lac Majeur, entre Ascona et Brissago.

» Ces îles étaient la propriété d'une « Lady » qui, à grands frais, y avait créé des installations confortables et luxueuses. Dans la période d'après-guerre, la situation financière de la propriétaire des îles se gâta et l'Office des poursuites de Locarno mit les îles aux enchères, en février 1925.

» La presse suisse signala cette mise en vente à ses lecteurs. Pensant qu'il y avait là une occasion d'attirer l'attention des Américains sur notre pays, l'agence des C. F. F. à New-York en parla dans un petit organe intitulé « All about Switzerland » qu'elle publie mensuellement et où elle relève tout ce qui, en Suisse, est susceptible d'intéresser les citoyens des Etats-Unis.

» La vente aux enchères n'eut pas lieu et, en avril 1927, la Lady chargea un Suisse, domicilié aux Etats-Unis, de chercher à y vendre les deux îles, pour 750 000 francs.

» Notre Suisse, bien inspiré, s'adressa, pour remplir sa mission, à l'agence de New-York qui, sans défiance, lui fournit gratuitement tout le matériel dont elle disposait sur Locarno, le lac Majeur et les îles en question. Dans ce matériel, il y avait, en particulier, le numéro de « All about Switzerland » relatant, en 1925, la mise en vente judiciaire de ces îles.

» Dans l'entretemps, en novembre 1927, celles-ci s'étaient vendues pour 356 000 fr.

» Mais les renseignements donnés par notre agence ne devaient pas rester inutilisés. En mars 1928, les C. F. F. recevaient un commandement de payer de 250 000 fr. La Lady, à l'instigation de notre excellent compatriote, qui, il faut le reconnaître, était devenu, aux Etats-Unis, un homme d'affaires de premier ordre, prétendait que notre publication de la mise aux enchères des îles dans « All about Switzerland », avait empêché leur vente à un prix normal. Nous étions la cause de leur dépréciation et devions réparer, en versant un quart de million, le dommage que nous avions causé.

» L'affaire fut plaidée, en février 1930, à Berne d'abord, puis devant le Tribunal fédéral, en juillet de la même année. Celui-ci débouta définitivement la Lady et son inspirateur, notre habile compatriote. »

Déviation du tronçon de la ligne C. F. F. du Wilerfeld, à la gare de Berne.

En mettant en adjudication les travaux de déviation du tronçon de ligne du Wilerfeld, à la gare de Berne, la Direction générale des chemins de fer fédéraux a laissé les entreprises libres de présenter, en plus d'offres basées sur le projet officiel des C. F. F., des soumissions établies d'après d'autres projets. Quinze entreprises ont fait usage de cette possibilité. Ces variantes, dont les auteurs ont reçu chacun une prime allant de Fr. 18 000 à Fr. 1 000, sont exposées dans le bâtiment du

service des marchandises de Weiermannshaus, à Berne, du samedi 31 octobre au dimanche 8 novembre, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures. Les projets ont été examinés par une commission d'experts qui a exprimé son avis dans un rapport très instructif et très documenté auquel la Direction générale des C. F. F. a consacré une description graphique de chacune des « variantes ». Sur la recommandation de cette commission et d'entente avec la centrale des possibilités de travail et les autorités exécutives du canton et de la commune de Berne, la Direction générale des C. F. F. a décidé d'exécuter son propre projet, qui est aussi exposé.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Nominations.

Le 7 avril 1936, le Conseil d'Etat du canton de Vaud nommait M. Georges de Rham, professeur extraordinaire de mathématiques à la Faculté des sciences et à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Né le 10 septembre 1903, bachelier ès lettres, licencié ès sciences de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, M. Georges de Rham fit plusieurs séjours d'étude à l'étranger, en particulier à Göttingen et à Paris. C'est dans cette dernière ville qu'il obtint, en 1931, le grade de docteur ès sciences mathématiques. Durant ces dernières années il fut successivement : maître dans nos établissements d'instruction secondaire, assistant, chef de travaux, puis privat-docent à l'Université où il fit des cours sur la *Théorie des nombres*, la *Mécanique analytique*, la *Physique mathématique* et la *Théorie des fonctions*. M. le professeur G. de Rham est chargé, à l'Ecole d'ingénieurs, du cours d'*Analyse vectorielle*, succédant ainsi à M. le professeur Gustave Juvet dont il fut le collaborateur durant plusieurs années.

Le Conseil d'Etat vient, en outre, de faire appel à M. R. Mercier, le nommant professeur extraordinaire à l'Ecole d'ingénieurs et à la Faculté des sciences et le chargeant, à ce titre, de l'enseignement de la *Mécanique rationnelle*, des *Compléments de Physique* et de la *Physique théorique*. M. Mercier succède à M. B. Mayor dont il fut un brillant élève.

Né en 1904 à Genève, M. R. Mercier obtint, à Lausanne, en 1927, son diplôme d'ingénieur électricien. Durant ses études il suivit divers cours spéciaux de mécanique et de physique mathématique (certificat d'études supérieures). En 1927, il est ingénieur aux Ateliers de construction Oerlikon. En 1928, il devient assistant à la chaire de Physique de l'Ecole polytechnique fédérale. En 1934, il obtint à Zurich le grade de docteur ès sciences. Dès lors il enseigna la Mécanique et la Physique.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communications du Secrétaire.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 28 et du 29 août 1936.

1. Admissions de nouveaux membres. Par voie de circulation, du 10 au 26 août 1936, ont été admis comme nouveaux membres :

MM.

Bitterli Sigmund	Elektr.-Ing.	Langenthal	Berne
Merz Otto	Elektr.-Ing.	Bern	Berne
Elmer Jost	Masch.-Ing.	Bern	Berne
Scheidegger Henri	Masch.-Ing.	Bern	Berne
Stein Theodor	Masch.-Ing.	Bern	Berne
Kutter Fritz, Dr se.techn.ing.chem.		Schaffhausen	Schaffhouse
Schild Robert	Bauingenieur	Zürich	Zurich
Loosser Emil	Architekt	Wildhaus	membre isolé

Dans la séance du Comité central, du 28-29 août 1936, a été admis dans la S. I. A.

Stamm Albert Elektr.-Ing. Olten Soleure